

# Devenir Aide à Domicile

Vous souhaitez devenir employé à domicile (en complément ou en temps plein), remplissez le formulaire et nous vous contacterons afin de compléter, si besoin, ces renseignements.

Renvoyez ce formulaire accompagné des pièces suivantes :

- Curriculum Vitae
- Lettre de motivation
- Extrait de votre casier judiciaire
- Conditions générales signées

à l'adresse postale suivante : **ActiveDomicile, 105 rue des Mourettes, 26000 Valence.**

Vous aurez le poste d'assistant de vie C, échelle 5. De ce fait vous devez obligatoirement avoir au minimum un diplôme d'État dans le secteur de l'aide sociale et familiale (DEAES – DEAVS – DEAS – BEP carrières sanitaires et sociales – Titre assistant de vie ...) et avoir au moins 2 ans d'expérience en structure.

## • Identité :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Date de naissance :

Email :

## • Quelles sont les dernières formations que vous avez suivi ?

- |                                             |                                               |                                            |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Gestes et postures | <input type="checkbox"/> Gestion des conflits | <input type="checkbox"/> Gestion du stress |
| <input type="checkbox"/> Bien-traitance     | <input type="checkbox"/> Maladie Alzheimer    | <input type="checkbox"/> Autres :          |

## • Quel public ?

- |                                                                    |                                                                      |                                                     |
|--------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Autonomes                                 | <input type="checkbox"/> Personnes âgées                             | <input type="checkbox"/> Personne handicapée moteur |
| <input type="checkbox"/> Personne atteinte d'un handicap mental    | <input type="checkbox"/> Personne atteinte de démence (ou Alzheimer) |                                                     |
| <input type="checkbox"/> Enfant de moins de 3 ans                  | <input type="checkbox"/> Enfant de plus de 3 ans                     |                                                     |
| <input type="checkbox"/> Pathologies longues (cancer, sclérose...) | <input type="checkbox"/> Pathologies infectieuses (sida...)          |                                                     |
| <input type="checkbox"/> Maladies de Parkinson                     | <input type="checkbox"/> Soins palliatifs                            |                                                     |
| <input type="checkbox"/> Pathologies addictives (drogue, alcool)   | <input type="checkbox"/> Autres                                      |                                                     |

## • Où ?

- |                                                                         |                                                                                                    |                                    |
|-------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Chez un particulier<br>hospitalier ou clinique | <input type="checkbox"/> En structure (Ehpad, association...)<br><input type="checkbox"/> Autres : | <input type="checkbox"/> En centre |
|-------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|

## • Quels sont les actes que vous avez réalisés lors de vos derniers postes ?

- |                                                           |                                                        |                                             |
|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Aide à l'habillage               | <input type="checkbox"/> Aide au déplacement, mobilité | <input type="checkbox"/> Aide à la toilette |
| <input type="checkbox"/> Aide aux fonctions d'élimination | <input type="checkbox"/> Aide à l'alimentation         | <input type="checkbox"/> Courses            |

- |                                                                                    |                                                                                                                                       |                                                                                           |
|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Aide à la prise de médicaments                            | <input type="checkbox"/> Entretien du logement                                                                                        | <input type="checkbox"/> Préparation des repas                                            |
| <input type="checkbox"/> Élaboration des menus adaptés domestiques administratives | <input type="checkbox"/> Entretien du linge<br><input type="checkbox"/> Accompagnement extérieur<br><input type="checkbox"/> Autres : | <input type="checkbox"/> Soins aux animaux<br><input type="checkbox"/> Aide aux démarches |

• **Quelles sont vos qualités ?**

- |                                           |                                                   |                                                 |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Confiance en soi | <input type="checkbox"/> Sens des responsabilités | <input type="checkbox"/> Adaptabilité           |
| <input type="checkbox"/> Communication    | <input type="checkbox"/> Travail d'équipe         | <input type="checkbox"/> Sens de l'organisation |
| <input type="checkbox"/> Initiative       | <input type="checkbox"/> Sens de l'observation    | <input type="checkbox"/> Polyvalent             |
| <input type="checkbox"/> Empathique       |                                                   |                                                 |

• **Quelles sont vos compétences ?**

- |                                                                 |                                                         |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Entretien du linge (lavage, repassage) | <input type="checkbox"/> Préparation des repas (régime) |
| <input type="checkbox"/> Entretien du logement                  | <input type="checkbox"/> Informatique                   |
| <input type="checkbox"/> Manutention                            | <input type="checkbox"/> Aide à la toilette             |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge malade Alzheimer       | <input type="checkbox"/> Accompagnement fin de vie      |

• **Comment avez-vous connu ActiveDomicile ?**

.....  
 .....

Il est important de souligner le fait que vous serez AU DOMICILE de la personne et de ce fait, vous devez garder à l'esprit que votre rôle est d'améliorer son quotidien mais en respectant sa façon de vivre. Vous ne devez en aucun cas faire « à votre façon » en excluant les demandes de votre employeur. Vous pouvez lui apporter des conseils afin de faciliter certaines tâches, mais il ne faut rien imposer.

De plus, il est interdit d'accepter toute délégation de pouvoir de votre employeur, sur ses avoirs, biens ou droits et de s'abstenir de recevoir toute donation, dépôt de fonds, bijoux ou valeurs ainsi que de s'abstenir, au cours de l'intervention chez celui-ci, de toute propagande ou propos politique, religieux ou syndical.

# Conditions générales d'utilisation

ActiveDomicile est une société à actions simplifiées unipersonnelle immatriculée au RCS de Romans sur Isère sous le numéro 853 863 868 et dont le siège social se situe 105 rue des Mourettes, 26000 Valence.

En utilisant le site internet [www.activedomicile.fr](http://www.activedomicile.fr) ainsi que ses services, vous acceptez de vous conformer aux présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Vente.

## 1. Notions principales

Afin d'éviter toute ambiguïté dans la compréhension des Conditions Générales d'Utilisation et de Vente, voici quelques définitions de termes employés.

**Client(e)** : désigne toute personne physique majeure utilisant la Plateforme pour être mise en relation avec un Intervenant afin de commander une Intervention pour lui-même ou un proche.

**Intervenant(e)** : désigne un particulier (qui opte pour l'emploi direct et en recherche d'emploi ou en complément d'une activité) qui peut prétendre à répondre aux offres d'ActiveDomicile. Il ou elle dispose des diplômes nécessaires pour prendre en charge les personnes dites fragiles et possède un casier judiciaire vierge.

**Plateforme ou Site** : désigne le site [www.activedomicile.fr](http://www.activedomicile.fr)

**Intervention** : désigne le service rendu par un Intervenant à un Client, conformément à la mise en relation via la Plateforme.

**Services** : désigne l'ensemble des services proposés par la Plateforme, notamment l'intermédiation entre Intervenants et Clients, les outils de facturation, de paiement, et les services d'accompagnement du Client dans la recherche de l'Intervenant pour la réalisation des tâches telles que l'aide aux actes de la vie quotidienne auprès de personnes âgées et/ou dépendantes (aide à la toilette, à la mobilité, garde à domicile...).

**Utilisateurs** : désigne toute personne naviguant sur le site.

**CESU** : Le Chèque Emploi Service Universel a été mis en place par la loi Barloot en 2005 afin de faciliter l'emploi à domicile d'un salarié exerçant une des 26 activités de services à la personne. Il peut être utilisé pour un emploi ponctuel ou régulier. L'utilisation de ce mode de déclaration et paiement permet de bénéficier d'allègement des cotisations sociales mais aussi de 50% de crédit d'impôts.

<https://www.cesu.urssaf.fr/info/accueil/s-informer-sur-le-cesu/tout-savoir/c-est-quoi-pour-qui.html>

**Convention collective des salariés du particulier employeur:**

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichIDCC.do;jsessionid=D4101AC7BA85C567459AC8278ACC6AC2.tplgfr27s\\_3?idConvention=KALICONT000005635792](https://www.legifrance.gouv.fr/affichIDCC.do;jsessionid=D4101AC7BA85C567459AC8278ACC6AC2.tplgfr27s_3?idConvention=KALICONT000005635792)

## 2. Objet du Site

Les présentes CGU Utilisateurs ont pour objet de définir les conditions et les modalités d'utilisation de la Plateforme par l'Utilisateur. La simple navigation sur la Plateforme est totalement gratuite.

ActiveDomicile gère un portail internet accessible à l'adresse [www.activedomicile.fr](http://www.activedomicile.fr). Ce site est une Plateforme qui sert d'intermédiaire numérique permettant la mise en relation d'Intervenants et de Clients en vue de la mise en place d'un contrat de services.

Tout accès ou utilisation de la Plateforme suppose l'acceptation concomitante et sans réserve des termes des présentes conditions. Activedomicile.fr pourra s'étendre à la France entière.

Pour accepter les CGU, les Utilisateurs, après avoir pris connaissance de ces dernières, cliquent sur l'acceptation et ainsi Les Utilisateurs de la Plateforme s'engagent à respecter les CGU décrites ci-dessous.

## 3. Accès à la Plateforme

L'accès aux Services est réservé aux Utilisateurs qui souhaitent trouver l'Intervenant dont ils ont besoin à un instant donné.

Les frais inhérents à la connexion à internet et donc à l'utilisation de la Plateforme sont à la charge des Utilisateurs. Il n'y a aucune restriction de temps ou de durée d'utilisation de la Plateforme, quel que soit le profil d'utilisateurs (Intervenants ou Clients).

La Plateforme est accessible 24h/24 et 7 jours sur 7. Toutefois, ActiveDomicile se réserve le droit, sans préavis, ni indemnité, de changer les méthodes opérationnelles, les serveurs et les heures d'accessibilité, de suspendre temporairement ou définitivement la Plateforme ou l'accès à un ou plusieurs Services pour effectuer une mise à jour ou des modifications.

De la même manière ActiveDomicile se réserve le droit d'apporter à la Plateforme et ses Services toutes les modifications et améliorations qu'elle jugera nécessaires ou utiles dans le cadre du bon fonctionnement de la Plateforme et de ses Services.

## **4. Présentation de la Plateforme**

### **4.1 Services**

La Plateforme sert de médiateur entre un Intervenant et un Client potentiel.

Elle permet au Client: le dépôt d'une offre d'emploi (réservation de Services), la déclaration de votre salarié ainsi que toutes les démarches administratives via le compte CESU. Le client bénéficie aussi de moyens de paiement afin de faciliter l'intervention.

ActiveDomicile s'engage à adresser à chacun de ses clients avant le 31 janvier une attestation fiscale annuelle indiquant les Interventions qui ont eu lieu au cours de l'année précédente. Et cela afin que le Client puisse bénéficier de l'avantage fiscal de 50% de crédit d'impôt sur le total des paiements effectués pour les interventions réalisées via la plateforme ActiveDomicile (moins les aides perçues). Le plafond annuel étant de 12000€/an/foyer majoré de 1500€ par enfant à charge ou ascendant de plus de 65 ans.

De même, l'Intervenant profite des services de paiement mais aussi de déclaration aux différents organismes. Le particulier employé à domicile (Intervenant), recevra sa fiche de paie via le Centre National CESU. Le salaire net, quant à lui, est versé par la Plateforme via PayPal. Pour cela, l'Intervenant devra se créer un compte PayPal s'il n'en possède pas déjà un.

Les Intervenants proposent différents services, en voici une liste non exhaustive :

- Entretien de la maison,
- Préparation de repas à domicile (y compris temps passé aux courses),
- Livraison de courses à domicile,
- Soins et promenades aux animaux de compagnie pour les personnes dépendantes,
- Prestation du véhicule de conduite personnel des personnes qui présente une invalidité temporaire,
- Accompagnement des personnes qui présentent une invalidité temporaire en dehors de leur domicile,
- Assistance aux personnes qui ont besoin temporairement d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exclusion des soins relevant d'actes médicaux,
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques qui ont besoin de telles prestations à leur domicile ou l'aide personnel à domicile aux familles fragilisées,
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives,
- Accompagnement des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante).

### **4.2 Fonctionnement**

Le Client a 2 possibilités : appeler un conseiller ActiveDomicile afin d'avoir l'aide nécessaire pour effectuer une réservation ou faire sa demande directement en ligne en saisissant ses critères de recherche (type de service, date, plage horaire, fréquence).

Une fois le formulaire de réservation rempli en ligne ou avec votre conseiller

- Le Client est invité à régler le montant de la commission d'ActiveDomicile ainsi que le salaire net de l'Intervenant. Le paiement peut s'effectuer par carte bancaire ou via un compte PayPal.
- La demande de Service est alors transmise aux différents Intervenants. Dès qu'une demande de Services est acceptée, l'Intervenant se doit de contacter le Client par téléphone afin de lui confirmer sa présence et la Plateforme informera par mail le Client de l'identité de l'Intervenant.
- Si le Client opte pour le service Tranquilité, Il devra fournir un relevé d'identité bancaire à ActiveDomicile afin que la Plateforme crée un compte CESU (ce qui permet de déclarer l'employé et de s'acquitter des cotisations sociales obligatoires). Si celui-ci a déjà un compte CESU, il devra fournir ses identifiants ou accepter la création d'un nouveau compte.
- 48h après l'Intervention le Client recevra un e-mail lui demandant de noter cette dernière. Il pourra noter de 1 à 5 (le symbole étant un caducée) et pourra écrire un avis. Si le Client ne possède pas d'adresse mail, il sera contacté par le service client de la Plateforme afin de recueillir l'évaluation de l'Intervention.
- Le Client recevra une facture récapitulant toutes les Interventions réalisées le mois précédant. La facture reprendra le nombre d'heures, l'identité des Intervenants, les montants réglés aux Intervenants (salaires nets), les différentes cotisations prélevées par les services de l'Urssaf ainsi que les commissions réglées à la Plateforme.

Les Intervenants sont libres d'accepter ou de refuser chaque demande de Services.

L'acceptation par l'Intervenant se matérialise par un e-mail puis par un appel téléphonique au Client.

La Plateforme reversera à l'Intervenant la somme due (paiement des Interventions – frais de mise en relation) entre le 5 et le 10 du mois suivant les Interventions et cela par virement bancaire. L'Intervenant devra fournir un relevé d'identité bancaire. La fiche de paie lui sera envoyée par le biais du service CNCESU auquel Il aura adhéré en créant un compte salarié une fois sa première fiche de paie réceptionnée (le numéro d'identification se trouvera sur ce document et est nécessaire à la création du compte).

#### **4.3 Modification, rétractation et annulation de la commande**

En vertu des dispositions de l'article L221-3 du Code de la Consommation créé par l'Ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016, le Client, lorsqu'il est un Consommateur, dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours :le Client a le droit de se rétracter de sa demande de Services sans donner de motif, ni payer de pénalité, dans un délai de quatorze jours.

Le délai de rétractation expire quatorze jours à compter du lendemain du jour de la signature du contrat ou si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant pour exercer son droit de rétractation. La signature du contrat est représentée par l'acceptation pleine et entière des CGUV en cochant la case « Je certifie être majeur(e) et avoir lu et accepté les C.G.U.V (Conditions Générales d'Utilisation et de Vente) » qui est suivi par un service de paiement sécurisé. Cf le chapitre 5 (tarification des services). Si la validation de la demande de Services est faite par téléphone et que la demande est faite pour des interventions régulières, un devis ainsi que les CGUV seront envoyées au domicile du futur Client et devront être retournés signés.

Afin d'exercer son droit de rétractation, le Client doit faire parvenir à ActiveDomicile, 105 rue des Mourettes, 26000 Valence sa décision de rétractation du Contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté par courrier recommandé permettant l'obtention d'un avis de réception.

En cas de rétractation du Contrat par le Client, tous les paiements reçus seront remboursés, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où l'information de la décision de rétractation du Contrat est parvenue à ActiveDomicile.

Si la prestation a commencé avant l'expiration du délai de rétractation et que le Client exerce son droit de rétractation, les heures effectuées jusqu'à la réception par ActiveDomicile du formulaire de rétractation sont dues.

Si l'Intervenant arrive au domicile du Client avec un retard supérieur à quarante-cinq (45) minutes par rapport à l'heure convenue pour la réalisation de l'intervention, le Client sera en droit de demander l'annulation sans frais.

Si malgré ce retard, le Client accepte tout de même la réalisation de l'Intervention ou s'entend avec l'Intervenant pour en modifier la date de réalisation, il sera débité de son montant tel que convenu au départ.

En cas d'annulation de l'Intervention pour des raisons médicales (hospitalisation) ou en cas de force majeure (décès du Client ou d'un proche direct, ascendant ou descendant) et sur justificatif, aucun frais ne pourra être retenu par la Plateforme.

En revanche, en cas d'annulation de l'Intervention 12h avant celle-ci, le Client devra s'acquitter de 30 % de la somme due. Si l'annulation a lieu au moment de l'Intervention, le Client devra s'acquitter de 50 % de la somme due. La demande d'annulation devra se faire par email ou par téléphone directement auprès du service client d'ActiveDomicile.

## **5. Tarification et paiement des Services**

### **5.1 Services destinés aux particuliers**

Afin de valoriser le travail des Intervenants et ne pas jouer sur une concurrence financière, le montant des différentes Interventions est établi par ActiveDomicile en se basant sur la convention collective particulier employeur. Chaque Intervenant retenu par ActiveDomicile, est à l'échelle 5 et est donc assistant(e) de vie C.

Le salaire net horaire est en moyenne de 12,50 € (congrés payés inclus) soit 18,21 €/h brut pour les Clients bénéficiant d'une exonération des charges patronales (+ de 70 ans, invalidité de + de 80 %, bénéficiaire de l'APA...).

Le montant total de la transaction finale peut être différente compte tenu des frais de paiement mais aussi des options choisies comme l'option Sérénité (déclaration des Intervenants en temps qu'employé direct auprès du centre national Cesu).

Le Client entre ses coordonnées bancaires dans un système de paiement sécurisé ce qui permet le paiement immédiat de l'Intervention.

Le service de paiement utilisé sur la Plateforme est fourni par PayPal. En agréant aux présentes Conditions Générales de la Plateforme ou en continuant à opérer en tant que Client utilisant les services de la Plateforme, les Clients acceptent d'être liés aux Conditions Générales d'Utilisation PayPal, celles-ci pouvant faire l'objet de modifications de la part de PayPal.

Le Client devra obligatoirement renseigner son IBAN et son BIC afin de pouvoir créer son compte CESU et s'acquitter des différents prélèvements en tant qu'employeur s'il opte pour l'option Sérénité.

Les paiements par chèques bancaires ne sont pas acceptés.

### **5.2 Services destinés aux Intervenants**

ActiveDomicile facilite l'emploi de salariés à domicile dans le domaine du service à la personne en mettant à dispositions les outils nécessaires pour les particuliers mais aussi pour les Intervenants. Afin de pouvoir avoir accès à ces outils, les Intervenants devront reverser 3 % de leur revenu mensuel à ActiveDomicile afin de pouvoir continuer à utiliser les services proposés qui sont :

- La vérification de leur identité et expérience, vérification des documents officiels tels que l'attestation d'assurance, l'extrait du casier judiciaire etc.
- La mise à disposition de moyens de paiement ce qui facilite l'emploi et évite tout litige.
- L'envoi à chaque début de mois du récapitulatif de toutes les Interventions effectuées le mois précédent et ainsi faciliter la vérification des fiches de paie reçues.

ActiveDomicile retiendra les 3 % dus lors du virement des sommes perçues pour les Interventions effectuées sur son compte bancaire. Le calcul apparaîtra sur le récapitulatif qu'il ou Elle recevra à chaque début de mois.

## **6. Responsabilités et engagements**

### **6.1 Obligations d'ActiveDomicile**

La Plateforme ActiveDomicile s'engage auprès du Client à :

- Respecter la réglementation en vigueur en remettant les éléments relatifs aux droits des usagers, notamment les conditions générales de vente. Le Client atteste en avoir pris connaissance en signant le présent contrat ou en cochant la case « j'atteste être majeur et avoir lu et accepté les CGUV ».

- Fournir l'attestation annuelle pour la déclaration fiscale conformément à la législation en vigueur.

- Sélectionner minutieusement les Intervenants et les informer sur l'interdiction formelle d'accepter toute délégation de pouvoir du Client, sur ses avoirs, biens ou droits et de s'abstenir de recevoir toute donation, dépôt de fonds, bijoux ou valeurs ainsi que de s'abstenir, au cours de l'intervention chez le Client, de toute propagande ou propos politique, religieux ou syndical.

- Garantir la confidentialité des informations transmises par le Client dans le cadre des Interventions à domicile.

- De s'assurer de la qualité et continuité du service en recherchant la meilleure adéquation possible entre les besoins et demandes du Client et les disponibilités et compétences spécifiques des Intervenants et en fournissant l'intervention convenue sans interruption, en assurant le remplacement des Intervenants, en priorité pour l'aide aux actes essentiels de la vie quotidienne. Le remplacement proposé peut modifier le nombre, la répartition et l'horaire des Interventions. Le Client est informé par la Plateforme de ces changements ; en cas de refus injustifié du Client, la Plateforme n'est pas tenue de fournir une autre solution.

- Enregistrer, étudier et répondre aux réclamations orales et écrites du Client.

## **6.2 Obligations du Client**

Afin d'assurer des services de qualité, le Client s'engage à :

- Respecter la réglementation en remplissant et en remettant à la Plateforme les informations nécessaires à la constitution de son dossier ainsi qu'à la facturation des Interventions. Le Client atteste de l'exactitude des informations fournies.
- Faciliter l'exécution de l'Intervention en garantissant l'accès à son domicile.
- Respecter les règles d'hygiène et de sécurité en s'assurant que les installations et les appareils électriques sont conformes à la législation et ne présentent aucun danger pour l'Intervenant et que le matériel et les produits ménagers fournis sont adaptés aux Interventions et en bon état de fonctionnement et d'utilisation.
- Respecter les Intervenants en ayant un comportement civil et non discriminant à leur égard. Cette disposition s'applique également aux personnes présentes au domicile du Client lors des Interventions.
- Le Client s'interdit d'embaucher directement l'Intervenant qui est intervenu via ActiveDomicile. L'interdiction est valable pour une durée de 6 mois à compter de la dernière intervention d'ActiveDomicile chez le Client.
- Informer la Plateforme, en cas d'insatisfaction concernant le déroulement de l'Intervention afin de trouver une solution satisfaisante pour les deux parties.
- Ne pas déléguer de pouvoir à l'Intervenant, sur ses avoirs, biens ou droits et de s'abstenir de procéder à toute donation, dépôt de fonds, bijoux ou valeurs ainsi que de s'abstenir, au cours de l'intervention de tenir des propos politiques, religieux ou en lien avec un syndicat.
- Il doit tenir compte de la convention collective nationale des salariés du particulier employeur qu'il peut consulter en cliquant sur le lien au chapitre « notions ».

## **6.3 Obligations de l'Intervenant**

L'Intervenant certifie l'exactitude des données qu'il fournit à la Plateforme afin de procéder à l'acceptation de sa candidature. Les données sont : son identité (copie de sa carte d'identité recto-verso), un justificatif de domicile, une adresse e-mail et un numéro de téléphone portable, une copie des diplômes obtenus ainsi que l'extrait de son casier judiciaire (bulletin n°3).

L'Intervenant s'engage à :

- accepter les Interventions pour lesquelles il dispose des compétences techniques et éventuellement légales pour les réaliser. En cas de non-respect, la responsabilité de la Plateforme ne pourra en aucun cas être engagée à ce titre.
- être à jour de ses cotisations d'assurance responsabilité civile et devra fournir une attestation à la Plateforme.
- honorer les Interventions convenues avec un Client. Dans l'hypothèse où un Intervenant ne se présenterait pas au rendez-vous convenu avec le Client, Il sera le seul à en assumer les conséquences, la Plateforme ne pouvant être tenue responsable pour le compte de l'Intervenant.
- refuser toute demande de la part du Client pour intervenir sans passer par la Plateforme. L'interdiction est valable pour une durée de 6 mois à compter de la dernière intervention d'un Intervenant d'ActiveDomicile chez le Client. Si malgré cela, l'Intervenant accepte de travailler directement pour le Client sans passer par

l'intermédiaire de la Plateforme alors cette dernière ne peut être tenue responsable de tout manquement à la législation telle que la déclaration de l'Intervenant etc...

- refuser toute délégation de pouvoir du Client, sur ses avoirs, biens ou droits et de s'abstenir de recevoir toute donation, dépôt de fonds, bijoux ou valeurs ainsi que de s'abstenir, au cours de l'Intervention chez le Client, de toute propagande ou propos politique, religieux ou syndical.

## **7. Attestation Fiscale**

ActiveDomicile s'engage à adresser à chacun de ses Clients avant le 31 janvier une attestation fiscale annuelle indiquant les prestations fournies au cours de l'année écoulée.

Ne peuvent donner lieu à l'établissement de l'attestation fiscale au titre d'une année que les factures acquittées avant le 31 décembre. ActiveDomicile émet une attestation en fonction de la réglementation en vigueur. La modification de la réglementation ne peut pas justifier la résiliation d'un contrat à durée indéterminée en cours d'exécution.

## **8. Réclamations**

Toute réclamation doit être adressée par courrier recommandé permettant l'obtention d'un avis de réception à : ActiveDomicile, 105 rue des Mourettes, 26000 Valence ou par email à [contact@activedomicile.fr](mailto:contact@activedomicile.fr).

**Fait à**

**Le .... /.... / 20..**

**Signature** précédée de la mention « lu et approuvé »: